



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°341. Mai 2017



L • S • T

LUTTES

SOLIDARITES

TRAVAIL

SOMMAIRE

EDITORIAL



Réalisation de l'atelier caricatures

P.2 *ANDENNE –*
/3 **PLAN WALLON DE LUTTE**
CONTRE LA PAUVRETÉ
Ce que nous avons à en dire

P.4 *NAMUR-*
ECHO DES CAVES
P.5 Evaluation du plan wallon de luttes
contre la pauvreté

P.6 *NOS DROITS –*
LE CONTRAT PIIS
Mode d'emploi

P.7 *ANDENNE –*
HORS CADRE
VIVE LE PRINTEMPS
Réalisation de papillons

P.8 *FÉDÉRATION –*
AGENDA ET CA SE PASSE
Ici et là on se mobilise

UNE REFLEXION COLLECTIVE

Le 17 octobre 2014, Mr. Magnette, Ministre Président wallon, nous annonce un Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté. Il nous le présente comme fort ambitieux et nous invite à participer à sa rédaction.

Très heureux d'une pareille initiative, nous nous y engageons et proposons nos attentes dans un écrit et dans des rencontres avec son cabinet.

Le document qui naîtra en septembre 2015 ne ressemble en rien à ce que nous attendions. Au contraire, il semble qu'une fois de plus on protège surtout les intérêts des autres (propriétaires, agents de santé, activateurs de toutes sortes), et que les politiques se donnent bonne conscience à petit prix.

Du point de vue du plus pauvre, il y a surtout ce que nous redoutons le plus : un peu plus des restes, un peu plus de contrôles, un peu plus de criminalisation et de répression.

Vous pouvez découvrir dans ce journal notre analyse construite dans les caves de Namur et Andenne.

Un militant

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

ANDENNE

PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : CE QUE NOUS AVONS A EN DIRE...SUITE

COMME ANNONCE DANS NOTRE JOURNAL DE FEVRIER 2017, NOUS VOUS PROPOSONS LA SUITE DE NOTRE ANALYSE DU PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE¹ AU DEPART DES CAVES DE LST ANDENNE.



Réalisation de l'atelier caricatures

PETIT RAPPEL :

Pour construire notre outil pour questionner ce plan, nous l'avons abordé en se demandant « Qu'est-ce qu'on aimerait y trouver qui soit une réelle chance pour les plus pauvres ? » Ceci nous a donc imposé une grille de lecture précise que nous avons construite avant d'entrer dans l'écrit du projet.

Deux axes essentiels nous apparaissent :

1. Quelle est la place du plus pauvre dans l'élaboration et dans le plan lui-même ?
2. Par rapport à l'accès et à la garantie des droits essentiels, qu'est-ce qui est promu ? Sont-ce essentiellement des secours d'urgence, ou bien des actions qui libèrent vraiment en nous permettant de retrouver notre place de citoyen et d'habitant de Wallonie ?

Au départ de ces axes, nous avons créé 4 questions qui ont balisé notre analyse.²

Nous avons donc choisi sur base de cette grille, d'analyser chaque proposition du plan au départ des thématiques : logement et santé.

Le dernier article dans le journal de février était consacré à la thématique du logement. Nous vous proposons dans ce journal d'entrer dans celle de la santé.

THÉMATIQUE SANTÉ :

Quand on parle de santé et de politique en la matière, voici ce que nous en disons au départ de nos expériences partagées lors de nos rencontres :

« On doit attendre début du mois pour aller chercher l'ordonnance. On ne sait pas se soigner. Avant au CPAS, il y avait la carte santé. Maintenant, il faut aller pendant 3 mois au même pharmacien qui te fait un papier et c'est eux qui estiment si tu peux avoir droit à la carte santé ou pas ».

« On a beaucoup tendance dans les mutuelles et les politiques à mettre des médicaments dans la liste de ceux qui ne sont pas remboursés. Et c'est la même chose par rapport aux soins dit 'de confort' ».

« Les gens se soignent mal car ils ne savent pas faire autrement que prendre un médicament un jour sur deux ».

« L'accès à la santé, ce n'est pas seulement aller voir son médecin. La santé, c'est important mais si tu n'as pas les moyens de payer les soins pour te soigner, ça sert à quoi ? ».

« Celui qui travaille ; il sait ce qu'il va faire demain. Mais celui qui ne travaille pas...il y a un mal-être mais cela ne veut pas dire pour autant que si tu es pauvre, tu es malade mental. On est en train d'accuser la pauvreté d'être une maladie mentale ».

« Les gens qui sont sans domicile, sans mutuelle, comment ils font pour se soigner ? »

« Qu'on nous donne les moyens suffisants pour pouvoir se soigner ! »

« Tu ne paies peut être pas la visite chez le médecin en donnant ta vignette, mais quand on sort du bureau si on n'a pas les 30 euros (voir plus) pour aller chercher les médicaments, cela ne garantit pas l'accès à la santé ».

« Parce qu'ils ne vivent pas les mêmes choses que nous, ils ne peuvent pas imaginer. Et donc, ce qu'ils nous proposent ne peut pas nous convenir ».

« Il manque de médecins et en même temps il y a un quota de numéros INAMI ».

« Les médecins nous connaissent beaucoup moins qu'avant. Les travailleurs sociaux aussi ».

« Pendant 5 mois, j'ai dû payer deux fois 34 euros par mois pour soigner ma femme. Si j'avais été au CPAS à ce moment-là, on n'aurait jamais été capables de la soigner ».

« Ce n'est pas parce que tu es pauvre, que tu es susceptible d'être plus malade ».

« Dans certains hôpitaux, si tu n'as pas l'argent pour entrer, tu n'entres pas. Ma femme devait se faire opérer et au guichet, la femme me demandait de payer l'acompte. J'ai refusé. La deuxième fois, on m'a appelé le jour avant en disant que si je ne venais pas avec l'acompte, on ne me laissait pas rentrer ».

« Avant une opération, on nous fait passer chez l'anesthésiste. C'est à son cabinet privé. Et donc, c'est 50 euros ».

« En quoi cela nous aide de faire des dépistages, si on ne peut pas se soigner ? Notre priorité en terme de santé, est d'abord ailleurs que dans les dépistages ».

« Les programmes liés aux maladies chroniques sont extrêmement exigeants et ne permettent pas toujours à des gens comme nous de nous y inscrire ».

Suite de la page 2

ANDENNE

Nous avons fait le constat que l'accès à la santé est pour nous, un droit auquel on n'a pas accès. Garantir l'accessibilité aux médecins généralistes, comme le propose ce plan, est peut-être une bonne chose mais quand on sort du bureau, si on n'a pas les 30 euros (voir souvent plus) pour aller chercher les médicaments, cela ne garantit en rien l'accès à la santé ! Si on n'a pas les moyens d'avoir les soins, à quoi sert le médecin ? Et qu'en est-il quand on doit aller chez les spécialistes, porter des lunettes, ou encore se soigner les dents... ? Notre revenu ne permet de le faire. Pas une ligne là-dessus dans les propositions de ce plan.

Sans parler du glissement dangereux entre pauvreté et maladie mentale ou encore le fait de certaines propositions qui vont dans le sens de ce qu'on développe dans le cadre de notre campagne transparents³ : maintenant l'idée est de savoir quel type de médicament on prend... Où est le respect de la vie privée, du secret médical et professionnel là-dedans ? C'est vraiment du contrôle.

EN GUISE DE PREMIÈRE CONCLUSION :

À la fin de ces mois de travail minutieux et laborieux, nous devons faire le constat terrible qu'aucune des aspirations des populations parmi les plus pauvres n'est reprise dans ce plan pour garantir une réelle lutte structurelle contre la pauvreté. « On ne nous reconnaît pas, on ne parle pas du tout de nous dans ce plan ». A qui et à quoi sert donc ce plan ?! De qui se moque-t-on ?

Tout ce qui est analysé et proposé nous apparaît très en recul de ce qui permettrait un chemin de libération pour les pauvres. Nous n'y avons trouvé quasi aucune réponse positive à notre grille de lecture. Et surtout ce plan nous apparaît comme un mépris, une condamnation et une insulte terrible. Il apparaît plutôt comme un plaidoyer pour les acteurs de la santé et pour garantir la bonne conscience de tous les acteurs politiques.

Il semble que ce projet gouvernemental reste bien distant de ce que nous souhaitons dans nos luttes et résistances quotidiennes, et de ce que nous attendons des pouvoirs politiques. Il faut nous mobiliser pour que les décisions concernant notre avenir et la garantie de satisfaire les besoins fondamentaux de chacun soient plus ambitieuses du point de vue politique. Nous ne pouvons pas rester invisibles, transparents ! Nous avons besoin du point de vue de chacun, et notre échange et notre analyse sont vraiment des outils importants pour l'avenir. Il faudra qu'ils nous entendent.

Des militants des caves

¹ Ce plan est paru en septembre 2015. Pour accéder à la version complète de ce plan : http://luttepauvrete.wallonie.be/sites/default/files/PLCP_20160602.pdf

² Rappel des 4 questions : 1) Est-ce que les propositions vont dans le sens de garantir les moyens suffisants qui permettent un accès aux biens fondamentaux pour tous ? Oui, non ? Pourquoi ?

2) Pour certains accès aux biens fondamentaux, il faut une garantie de service public. Est-ce le cas dans la proposition ? Est-ce nécessaire pour cette thématique ?

3) Est-ce que ces propositions libèrent vraiment ? Est-ce qu'on atteint les causes de la pauvreté avec ces propositions ? Oui-non et à qui servent réellement ces mesures ?

4) Est-ce qu'il y a une place pour une participation des pauvres ? Oui-non. Comment faire entendre notre point de vue sur cette question ?

³ «On nous rend transparents mais nous résistons chaque jour à la misère» http://www.mouvement-lst.org/documents/2016-10-17_LST_JMRM_on_nous_rend_transparents_etude.pdf.





ECHOS DE CAVES DE SEPTEMBRE 2015 À MARS 2017

PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le 10 octobre 2015, Le ministre président de Wallonie Mr Magnette présentait officiellement à la presse et au monde associatif le "**premier**" plan wallon de lutte contre la pauvreté. Élaboré par le gouvernement de Wallonie en concertation avec certaines administrations et une partie du monde associatif dont le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, ce plan ne coûtera pas un euro supplémentaire comme l'annonçait fièrement les membres du gouvernement de Wallonie lors de la présentation officielle.

En réponse à une proposition faite par Mr Magnette à l'occasion de l'inauguration de notre œuvre collective El Quarto Stato le 15 octobre 2014, le mouvement LST avait envoyé les mois précédents deux notes aux personnes qui coordonnaient la réalisation de ce plan. Deux rencontres se sont aussi déroulées fin 2014 et début 2015 sur le contenu de nos réflexions.

Nous ne pouvons que constater l'absence de nos points de vue dans les orientations prises par ce plan de lutte contre la pauvreté.

Dès le moment où nous avons obtenu une version de ce plan, fin de l'été 2015, nous avons commencé à analyser son contenu dans les rencontres des caves ou dans le cadre des permanences. Une évaluation de ce plan est prévue dans les prochaines semaines et nous partageons ici quelques réflexions émises dans le cadre de nos rencontres à LST.

Ce plan qui veut lutter contre la pauvreté sans toucher aux structures qui produisent des inégalités en augmentation permanente ne nous convient pas.

Dans d'autres articles nous avons déjà abordé certaines parties du plan liées à l'accès aux soins de santé et au logement, au départ de la démarche proposée par les amis de LST Andenne.

Trois autres thématiques du plan wallon retiennent notre attention au départ des réflexions menées à Namur : le logement, l'accès aux énergies et l'alimentation.

Le logement

Dans ces différents domaines nous constatons que les propositions d'actions se situent dans la création de services, de démarches spécifiques pour les populations les plus pauvres et un renforcement des pratiques d'assistance.

Dans nos réunions « de la cave », nous relevons certaines contradictions :

« Comment lutter contre les difficultés d'accès au logement car les il y a des discriminations par rapport aux plus pauvres » ? On relève aussi que : « dans le même temps mettre en place des services de toutes sortes pour l'accompagnement, l'assistance et les aides alimentaires, cela augmente notre dépendance à une multitude de services » ... « La plupart du temps, ces services, dont on dépend ou qui nous sont imposés, contribuent à créer cette image négative qui nous poursuit dans tous les domaines »... « Ce sont des chômeurs, ...ils sont au CPAS ...ils vivent d'assistance... ».

«.. lutter contre la discrimination au niveau logement. Comment ? », rappellent certains : « Tout le monde sait que si on vient du CPAS c'est une galère pour trouver un logement ».

La majorité des orientations du plan renforcent et structurent les réponses d'assistance comme solutions de lutte contre la pauvreté.

En matière de logement comme dans d'autres domaines, les plus pauvres développent une méfiance à propos des « pratiques d'accompagnement ».

Le plan wallon fait la place belle à cette notion d'accompagnement qui semble être « la solution » pour lutter contre ce qui produit la pauvreté à propos du logement, de la santé, de l'accès à l'énergie etc...

Nous savons que : **« la plupart du temps l'accompagnement constitue une sorte de contrôle, parfois explicite, souvent masqué mais dont les plus pauvres paient toujours le prix fort. ».**

« S'il fait froid chez nous, cela va se dire dans d'autres services et nos enfants risquent d'être placés ».

« Si un service fait une déclaration d'insalubrité sur notre logement il ne voit pas les conséquences pour nous ».

« Des capteurs de logements qui ont « un peu » forcé la famille d'A et Ar à entrer dans un logement inadapté. De ce fait, la famille qui était à la rue depuis plusieurs semaines perdait ses priorités pour accéder à un logement social » ... « Pour les statistiques la famille sortait de la rue. Et quelques mois plus tard c'est de nouveau la rue pour la famille car le logement était trop cher et lui aussi insalubre ».

Des mesures d'accompagnement qui s'imposent dans le temps dans de nombreux domaines : « Le mandat de gestion des loyers par le CPAS sera irrévocable durant la durée du bail. Cela veut dire que si dans quelques mois, je ne dépends plus du CPAS financièrement, mon revenu, lui, sera encore versé afin qu'il assure au moins le paiement du loyer ».



Suite de la page 4

NAMUR

C'est une gestion budgétaire imposée dont on peut questionner la légalité.

« Quand on sait que pour obtenir et maintenir le revenu d'intégration, on doit apporter ses relevés de compte bancaires tous les trois mois. On doit justifier certaines dépenses. C'est une pratique illégale, on le sait mais on n'a pas le choix » (encore l'arme alimentaire).

En principe, le renforcement du travail social en réseau, qui traverse le plan, devrait contribuer à une réelle émancipation des populations les plus exploitées. Malheureusement, dans de nombreuses situations, l'expérience montre que ce sont les processus de contrôle sur les populations fragilisées qui sont renforcés dans ce type de coordination.

« Tous les services savent tout de nous et de nos familles ».

« La volonté de contrôler la qualité des logements et le respect des normes doit aussi tenir compte des réalités. Quel sens cela a-t-il de « disloquer » une famille en plaçant les enfants en institution et les parents en maisons d'accueil à la suite de la fermeture d'un logement insalubre ... Des situations que nous vivons trop ».

Nous demandons depuis de nombreuses années un réel droit à l'habitat pour tous et « pas d'expulsion sans relogement » ce qui n'apparaît pas dans le plan wallon ...

Accès à l'énergie

Ici on peut souligner que la Région a aussi de réels leviers pour lutter contre les inégalités dans l'accès aux énergies. Il faut alors développer les moyens qui agissent précisément sur les inégalités d'accès aux énergies. Trop souvent les subventions publiques sont orientées vers des couches de population plus favorisées. On met en évidence les risques que les plus pauvres courent dans les pratiques d'accompagnement qui se retournent la plupart du temps contre eux. C'est de nouveau un axe important du plan qui réorientera des moyens vers un tissu associatif mandaté pour ces missions d'accompagnement.

En matière d'économie d'énergie les réalités d'habitat des plus pauvres sont souvent catastrophiques et l'application pure et simple des normes a des conséquences dramatiques telles qu'une expulsion ou le remboursement de certaines allocations (ADEL par exemple), **« en cas de logement insalubre ce sont les locataires qui doivent partir et paient le prix fort, c'est la même chose lorsque les logements ne correspondront pas aux normes énergétiques ce sera la catastrophe »...****« On dit qu'il y a de l'humidité et qu'il faut aérer, ouvrir les fenêtres et à d'autres moments on dit qu'on ne fait pas attention à la consommation ».**

Les compteurs à budget fragilisent aussi les plus pauvres. La mise en place des compteurs à prépaiement a sonné la fin des décisions de justice pour autoriser la coupure de fourniture d'énergie. En effet avec ce type de compteur c'est l'utilisateur qui est responsable de la coupure et donc plus de recours possible chez un juge.

« De plus les personnes et les familles qui vivent sans gaz et électricité n'apparaissent plus dans les statistiques des personnes privées d'électricité et (ou) de gaz.

Une fois de plus on nous rend transparents et nos réalités de vie sont rendues une fois de plus inexistantes ». **« Des personnes et des familles qui passent de longues périodes en hiver, sans gaz et sans électricité on en rencontre régulièrement ».**

De l'accompagnement supplémentaire, avec les risques que cela produit.

« Si on consomme trop, on nous suspecte d'avoir un plus gros ménage et donc que d'autres personnes habitent avec nous, si on ne consomme pas assez on nous suspecte d'habiter réellement ailleurs » ... « quand on sait que pour lutter contre la fraude sociale, les CPAS ou d'autres services comme l'ONEM ou les logements sociaux vérifient les consommations d'eau et d'énergie on comprend notre refus de certaines pratiques d'accompagnement ».

L'alimentation

Dans ce domaine on assiste à une caricature de l'utilité des pauvres dans nos sociétés. *« Valoriser les « restes des autres ».* Recyclage par les plus pauvres des invendus, des produits en limite d'être périmés, structuration pour une plus grande efficacité des institutions qui organisent les distributions alimentaires, etc.

Aucun changement pour les plus pauvres, *« sauf une augmentation des tracasseries pour obtenir les bons documents pour accéder à ces denrées alimentaires. »* C'est ici que se révèlent au plus haut point les effets de « l'arme alimentaire » qui agit sur les populations les plus pauvres ici comme ailleurs. Moyen extrême qui se développe largement et que nous dénonçons depuis de nombreuses années avec le mouvement LST.

« De plus, il semble que ces programmes de distribution « structurée » bénéficieront surtout au secteur des commerces. En effet cette pratique permettra aux magasins de récupérer certaines taxes et de déduire fiscalement les produits invendus ou à la date de validité limite qu'ils donnent. C'est aussi pour le secteur un gain dans le coût du traitement des déchets alimentaires. »

« D'un côté on annonce vouloir favoriser la collaboration entre des institutions de distribution, des achats groupés etc. Et dans le même temps si des pauvres se mobilisent, librement, en démarche citoyenne pour cultiver ensemble un jardin ou élever quelques bêtes, ils seront bien vite suspectés de fraudes sociales et pénalisés ».

... « La solidarité de base entre des familles et des personnes est suspectées et pénalisée. » (l'arme alimentaire).

C'est évident que de sérieuses questions sur la production des déchets alimentaires de nos sociétés doivent être posées. Dans le même temps, il faut envisager l'accès pour tous au « marché alimentaire » dans les conditions d'une dignité humaine réelle et d'une lutte réelle contre les inégalités.

NOS DROITS

LE CONTRAT DU PIIS : MODE D'EMPLOI

EN PRINCIPE, TOUTE PERSONNE BÉNÉFICIAIRE DU REVENU D'INTÉGRATION (RI) DOIT SIGNER AVEC LE CPAS UN CONTRAT CONCRÉTISANT LE PIIS (PROJET INDIVIDUALISÉ D'INTÉGRATION SOCIALE).

QUI PRÉPARE LE CONTRAT ?

C'est l'assistant social qui pré-remplit le projet de contrat, en fonction des objectifs que le CPAS veut y mettre et des engagements qui lui paraissent nécessaires à imposer à la personne. Ces engagements sont discutés avec celle-ci, pour tenir compte, dans la mesure du possible, de ses souhaits.

QUI SIGNE ?

La personne, le CPAS, et parfois un tiers en fonction des objectifs du PIIS (par exemple l'organisme ou l'association aux activités desquelles la personne s'engage à participer).

DANS QUEL DÉLAI ?

Le contrat doit être signé dans les trois mois de la décision qui accorde le RI.

LES GARANTIES

Avant de signer le contrat, la personne dispose d'un délai de réflexion de 5 jours calendrier. Elle peut emporter le projet de contrat pour le relire à l'aise avec les personnes de son choix.

La personne peut également demander à être entendue par le Comité avant qu'il ne décide d'imposer un PIIS.

Lors de la signature du contrat, la personne en reçoit un exemplaire, en principe immédiatement ou en tout cas rapidement après.

En cours de contrat, à la demande de l'intéressé, le travailleur social doit lui accorder une entrevue dans les 5 jours ouvrables.

A QUOI S'ENGAGE LA PERSONNE ?

Chaque contrat est différent : une formation, un stage, des démarches administratives, un suivi psychothérapeutique, une guidance budgétaire, la recherche d'un logement, etc.

A QUOI S'ENGAGE LE CPAS ?

Le CPAS doit fournir tous les moyens nécessaires à la réalisation du contrat : payer les droits d'inscription à une formation, financer les déplacements jusqu'au lieu du stage, prendre en charge le coût de la tenue de travail adéquate, soutenir les démarches administratives, etc.

LES EXCEPTIONS

Aucun contrat n'est signé lorsque le CPAS est d'accord de tenir compte de motifs de santé (maladie dépressive, assuétudes, etc.) ou d'équité (grande fragilité psychologique, situation familiale ou de logement trop précaire, etc.). La personne doit en discuter avec le CPAS qui devra motiver sa décision d'en tenir compte ou non. Un recours au Tribunal est possible.

LE CONTENU DU CONTRAT

Le contrat mentionne, au minimum :
- le nom de la personne concernée, du travailleur social du CPAS et des tiers éventuels,



- les engagements concrets de chaque partie,
- le domaine d'activité concerné (une formation en ceci, un stage à tel endroit, etc.),
- la durée du contrat (la loi ne fixe pas de durée minimale ou maximale),
- les modalités de l'évaluation (au moins 3x / an, dont au moins 2x en entretien individuel).

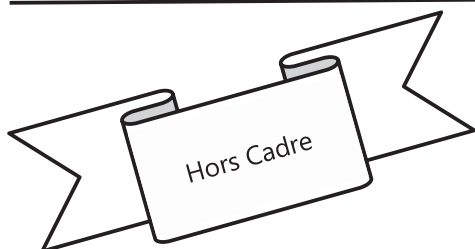
LE SERVICE COMMUNAUTAIRE

Si le CPAS décide d'inclure un service communautaire dans le PIIS, le contrat doit mentionner :

- la nature du service à prester (quelle activité, dans quel organisme, etc.),
- les horaires de prestation,
- les modalités d'indemnisation éventuelle (prise en charge des frais de déplacement et d'assurance, remboursement des frais exposés par la personne dans le cadre de cette activité, etc.),
- la durée du service (la loi ne fixe pas de durée minimale ou maximale).

L'ÉVALUATION EN FIN DE CONTRAT

Le CPAS doit évaluer, avec la personne, si les objectifs sont atteints, si le contrat doit être renouvelé, si les engagements doivent être modifiés. L'évaluation sert aussi à voir si la personne peut s'inscrire dans un projet socioprofessionnel précis, par exemple via un contrat « article 60 ».



ANDENNE

VIVE LE PRINTEMPS !

**Les enfants de la B.D.R. se lancent donc avec enthousiasme dans la réalisation d'un papillon !
Tout un programme !**

Chouette, c'est le printemps !
Que se passe-t-il au printemps ?
Que voit-on réapparaître ?



« Il y a des fleurs, des oiseaux, des arbres... plein de choses dans la nature qui se réveillent. »

« Quand il y a du soleil, on se sent mieux !
C'est comme si on revivait !
C'est plus gai ! »

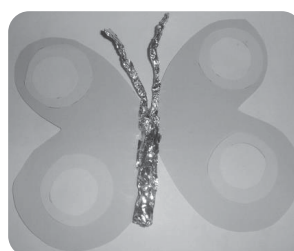
C'est avec du papier de couleur, des crayons, des feutres, des ciseaux, de la colle, du papier aluminium, etc... que les enfants créent leur papillon. Ils laissent libre cours à leur imagination.



« Les papillons volent dans le ciel et ils sont très beaux avec leurs jolies couleurs !
Ils sont chenilles, et puis s'endorment en chrysalide, avant de s'éveiller en magnifiques papillons ! »



Les papillons prennent leur envol !!

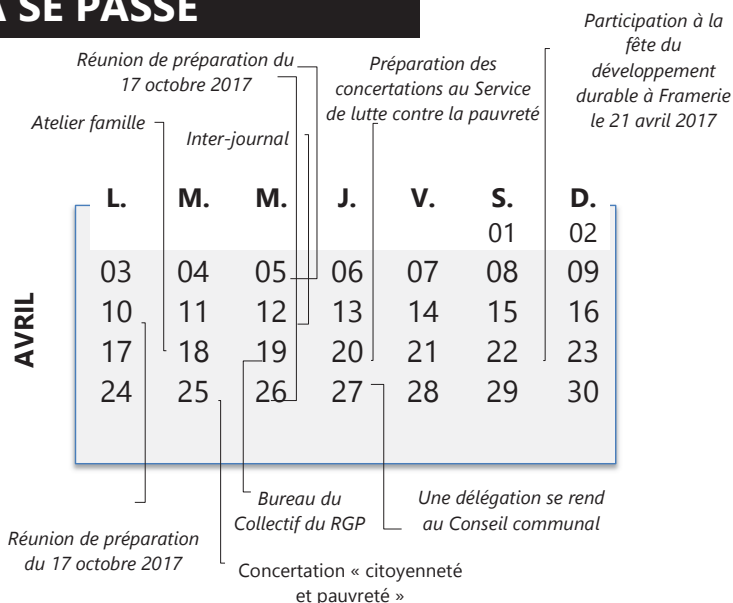


« C'est l'effet papillon... »

Les enfants de la B.D.R.



CA SE PASSE



ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 11 et 25 avril. A Andenne, le mardi 18 avril. A Noisieux, le lundi 24 avril. A Binche le vendredi.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve les jeudis de 19h à 21h.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **LE FIL** nous retrouve les samedis matins 1 et le 29 avril et **LE REFLET** les lundis à 13h00 à Namur.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle. Le vendredi après-midi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis. Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

ANDENNE

Après « La ch'tite voleuse », vient de sortir « Retour chez les ch'tis » ; la suite du premier volet. Vous pouvez vous le procurer à LST Andenne (Rue d'Horseilles, 26 à 5300 Andenne) au prix de 7,50 €.

Pour ceux qui n'ont pas encore lu le premier, il est encore disponible au prix de 5 €. Les bénéfices de la vente de ces livrets sont destinés à LST Andenne asbl.

FÉDÉRATION

Nous étions nombreux le 27 mars dernier à venir des différentes locales du mouvement pour nous informer sur la réforme de l'aide légale. Philippe Versailles nous a expliqué les changements pour avoir accès à un avocat pro deo.

Nous avons pu poser des questions en lien avec notre histoire. Ce fut aussi l'occasion de débattre des conséquences de cette réforme sur l'accès à la justice.

A retenir :

Les prochaines concertations à Bruxelles sur la thématique « Citoyenneté et pauvreté » auront lieu : **le 23 mai, le 27 juin et le 7 septembre.**

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises
Du Hainaut : Fabien
De Ciney-Marche-Jemelle :
Chantal
De Namur : Andrée, Cécile, Luc, Philippe et
l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE :

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand
Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 - 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an

Cpte : **IBAN BE67 0013 3858 9387**

La Fédération Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le Cpte **IBAN BE 23 2500 0830 3891**. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication : 732501 (LST Andenne).



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

AVEC LE SOUTIEN



RÉGION WALLONNE

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi)

CHERS LECTEURS, N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG